

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance ordinaire du mardi 14 mai 2024, à 19h30  
à la salle du Conseil municipal,**

**Présents**

M. BETTO Frédéric, Président  
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente  
M. VERARDI Tiziano, Secrétaire  
M. BLANC Kevin  
Mme CONCANNON Kathryn  
M. FERRILLO Maximilien  
Mme GARCIA Sarah  
M. KENDE Michael  
Mme MARQUES Nadia  
Mme MOTA Rose Marie  
Mme MORGANELLA Cecilia  
M. PESENTI Sébastien  
M. POTVIN Thierry

**Absents excusés**

M. CRÉTARD Pascal  
Mme NOLL Dorothea

**Exécutif**

M. MUÑOZ Ricardo, Maire  
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire  
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

**Administration**

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale  
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024
2. Communications du bureau du Conseil Municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints  
Autorisations de construire (néant)
4. Rapports des commissions
5. Délibération 3/2024 pour un crédit de construction destiné à la réalisation d'une zone de rencontre à la route d'Ornex de Fr. 630'000 TTC
6. Propositions individuelles et questions

\* \* \*

Le Président du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. Pascal CRÉTARD et Mme Dorothea NOLL sont excusés.

Le Président a reçu une demande de modification de l'ordre du jour pour ajouter un point 7 qui se tiendrait en huis clos. Il demande au Conseil municipal de se prononcer à ce sujet (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas) :

**Par 11 oui, aucun non et aucune abstention, le Conseil municipal approuve l'ajout d'un point 7 « huis clos » à l'ordre du jour.**

\* \* \*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 n'étant pas encore disponible, son approbation est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

**2. Communications du bureau du Conseil Municipal****2.1. Décision de l'ACG – espace culturel à Châtelaine**

Le Président informe ses collègues qu'en l'absence d'opposition communale, la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) accordant une subvention de 5.4 millions de francs supplémentaires pour la création d'un espace culturel sur la commune de Châtelaine (Vernier) est approuvée.

**2.2. Rapport d'activité du Bureau de médiation administrative**

Le rapport d'activité du Bureau de médiation administrative et la documentation y relative sont disponibles sur CMNet.

**3. Communications du Maire et des Adjoints**

La liste des autorisations de construire n'a pas changé depuis sa dernière édition. Le Maire et les Adjoints n'ont aucune nouvelle communication.

---

#### 4. Rapport des commissions

##### 4.1. Commission Sports et manifestations

*(Rapport de M. Frédéric Betto, vice-président)*

###### 4.1.1. Sports

- **Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB)** : le GISMB a été informé du démarrage à temps plein des activités de la buvette du Stade Marc Burdet, prévues pour la rentrée scolaire 2024.
- **Manifestation de lutte suisse** : l'association de lutte suisse qui avait organisé une manifestation au Stade Marc Burdet en 2023 souhaite réitérer l'évènement cette année.
- **Tour pédestre du canton** : le tour pédestre du canton comprendra une étape passant par Collex-Bossy, qui aura lieu le 12 juin 2024 dès 19h30. La restauration et l'encadrement de la manifestation seront assurés par le Football Club de Collex-Bossy.

**M. Skander CHAHLAOUI** communique la volonté de la commission Sports et Manifestations de favoriser les manifestations de plus grande ampleur dans la commune. En 2023, une course d'obstacles avait traversé le territoire communal et avait créé beaucoup de visibilité pour la commune ainsi que du soutien aux associations locales.

###### 4.1.2. Manifestations

- **Rencontre citoyenne du 13 mai 2024** : la commission a discuté de la rencontre citoyenne du 13 mai dernier et souhaite en revoir le format pour attirer une meilleure participation en 2025. Parmi les commentaires des habitants présents, il est ressorti une préoccupation concernant la mobilité en transports publics. Certains habitants ont également déploré un manque de suivi de leurs questions et interpellations au Conseil municipal. Les commissaires ont estimé qu'il serait opportun que la commission qui traite les questions et interventions propose un suivi à ces personnes.
- **Promotions scolaires** : les préparatifs de la fête des Promotions sont en cours. Cette année, il n'y aura pas de caution sur les verres réutilisables, ce qui avait fonctionné lors de la Fête de l'Escalade.
- **Fête nationale et fête de l'Escalade** : les deux manifestations sont en cours de préparation et seront intégrées dans un calendrier qui sera distribué à la population.

##### 4.2. Commission Infrastructures

*(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)*

La commission des infrastructures a approuvé à l'unanimité le projet d'aménagement de la route d'Ornex, qu'elle trouve bien intégré à celui de la Laiterie de Bossy. La commission a d'ailleurs encouragé le maintien de la présente séance du Conseil municipal, pour cette raison et pour montrer que le projet avance.

##### 4.3. Commission Finances

*(Rapport de M. Michael Kende, président)*

La commission s'est emparée du sujet de la délibération 3/2024 au sujet de l'aménagement de la route d'Ornex et de la prise en compte effective des retours des riverains ainsi que du lien avec le projet de la Laiterie. Avec 3 voix favorables et 2 voix défavorables au projet, la commission a préavisé favorablement l'enveloppe de Fr. 630'000.- du projet.

**5. Délibération 3/2024 pour un crédit de construction destiné à la réalisation d'une zone de rencontre à la route d'Ornex de Fr 630'000 TTC**

Après lecture du texte de la délibération par le Secrétaire, la discussion au sujet de la délibération 3/2024 est ouverte.

**M. Frédéric BETTO** a voté contre la délibération en commission des finances. Pour lui, le projet n'a pas l'aval de la population de Bossy, qu'il représente au sein du Conseil municipal. Il craint que l'approbation du projet ne crée un sentiment d'éloignement avec la population. Bien que la forme n'ait pas toujours été adéquate lors des consultations, il estime que le fond de leurs propos est trop important pour voter en faveur du projet tel quel.

**M. Maximilien FERRILLO** n'approuvera pas le crédit de Fr. 630'000.-, qu'il estime excessif. Il ajoute que le projet de la Laiterie de Bossy n'est pas suffisamment avancé et ne saisit pas l'obligation de se prononcer urgemment sur la délibération 3/2024. Il propose d'attendre de trouver une voie médiane avec les habitants de Bossy.

**M. Michael KENDE** n'a pas pu voter en commission des finances, mais, en tant que riverain de la route d'Ornex, il aurait voté pour. Il reconnaît que certains riverains soient défavorables au projet, mais estime qu'une grande majorité de riverains avec enfants n'ont pas été représentés lors des consultations publiques. Les habitants avec lesquels il a parlé sont favorables au projet.

**Mme Cecilia MORGANELLA** a voté contre la délibération 3/2024 en commission des finances car elle souhaite se prononcer sur celle-ci conjointement au projet de la Laiterie. Elle demande l'ajournement du vote sur la délibération.

**Mme Sylvie MALHERBE** confirme qu'il n'y a pas d'urgence à se prononcer sur le projet d'aménagement de la route d'Ornex. Elle a cependant demandé un préavis des commissions des infrastructures et des finances pour faire en sorte que le délai de recours contre la délibération se termine fin août. Cela permettrait que le projet de la Laiterie se mette en marche. Si le Conseil municipal souhaite repousser sa décision, il pourrait imaginer voter sur les deux projets en une seule délibération.

**Mme Nadia MARQUES** trouve dommage de forcer la main à la population de Bossy sans avoir pacifié le terrain. Elle craint que la résistance de certains Bossiotes ne compromette l'avancement du projet.

**M. Thierry POTVIN** soutiendrait la proposition de Mme MORGANELLA d'ajourner le vote. Il estime que la réunion a été précipitée, et n'avoir pas eu le temps de convaincre les habitants de Bossy et les autres conseillers municipaux du bien-fondé de cette délibération.

**M. Sébastien PESENTI** a suivi le projet en tant que président de la commission Infrastructures. La commission a organisé deux séances de consultation publique. Il estime que les riverains les plus virulents n'avaient pas de critiques constructives. Il n'est pas favorable à reconvoquer les habitants de Bossy pour une nouvelle séance de consultation. Il encourage les conseillers municipaux à prendre leurs responsabilités politiques. Si la commission des infrastructures a ajouté le sujet à l'ordre du jour, c'est parce qu'elle souhaite aller de l'avant sur ce projet.

**Mme Sylvie MALHERBE** souligne que l'exécutif est d'avis que le projet est bien ficelé et que le renvoyer en commission n'ajouterait aucune valeur, puisque les habitants et les agriculteurs de Bossy ont été reçus à plusieurs reprises.

**Mme Odile TAHÉRI** a eu des retours positifs de la part de Bossiotes par rapport à ce projet. Elle pense qu'il faut avoir le courage de prendre des décisions politiques qui ne font pas la parfaite unanimité mais qui répondent aux soins d'une majorité de la population.

**M. Tiziano VERARDI** était présent lors des consultations publiques. Il comprendrait un report du vote mais pas un vote contre le projet sous prétexte que certains riverains sont contre. Les riverains présents en consultation n'ont pas apporté de solutions viables et d'idées réalisables. Lors des deux séances publiques, les trois mêmes familles ont pris beaucoup de place dans la discussion. Certains habitants virulents ont mis en exergue des détails minimes du projet et ceux qui sont favorables au projet n'étaient pas présents ou n'ont pas pris la parole. En termes de finances, les deux devis que la commission des infrastructures a consultés étaient quasiment similaires. Il est surpris d'apprendre que le vote pourrait attendre, car ce n'est pas ce que Mme Sylvie MALHERBE avait dit en commission. Elle avait souligné l'importance d'obtenir le budget en septembre-octobre 2024 pour assurer l'homogénéité entre l'aménagement de la route d'Ornex et le projet de la Laiterie.

**M. Michael KENDE** rappelle que selon l'exposé des motifs de la délibération, cela fait dix ans que les riverains de la route d'Ornex demandent une mesure de pacification de la chaussée. Le Conseil municipal s'est emparé du sujet en 2018. Il souhaite prendre en compte l'avis de ces riverains qui demandent des mesures depuis dix ans.

**Mme Rose Marie MOTA** est convaincue que les riverains opposés au projet ne changeront pas d'avis sans révision complète du projet. Elle craint que ces personnes ne bloquent un projet conjoint entre la Laiterie et l'aménagement de la chaussée.

**M. Skander CHAHLAOUI**, à titre individuel, précise que l'Exécutif est pour ce projet du point de vue sécuritaire, de la cohésion sociale et de la pacification de la voirie. Pour lui, il reste à discuter de la synergie à trouver avec le projet de la Laiterie, tout en défendant le projet d'aménagement de la route d'Ornex. Il faut présenter le projet dans une dynamique de développement du cœur de Bossy pour les Bossiotes.

**Mme Cecilia MORGANELLA** ne remet pas en cause le travail de la commission Infrastructures mais propose de revoir le projet d'aménagement de la route d'Ornex en fonction des travaux de la Laiterie. Elle craint qu'une fois l'enveloppe pour les travaux de la route d'Ornex validée, le Conseil municipal ne perde le potentiel de modification du projet. Un ajournement du vote permettrait de traiter des deux projets conjointement, que cela soit en une délibération ou deux.

**M. Maximilien FERRILLO** relève le travail qui a été effectué en commission. Concernant la somme de Fr. 630'000.- pour réaliser le projet, il craint que l'argent ne soit pas bien dépensé si certains riverains y sont défavorables. Il serait plus favorable à ce que les deux projets soient articulés en deux délibérations. Si le Conseil municipal ne se prononce pas lors de la présente séance, cela indique un renvoi en commission, qu'il voit comme une chance de pouvoir concerter les opposants, pour trouver une voie médiane. Un vote favorable au projet dès mai 2024 risque de crispier le dialogue avec les opposants, qui pourraient faire un référendum.

**M. Ricardo MUÑOZ** est d'avis que l'avant-projet est mûr et résulte d'un travail étroit entre l'Exécutif et la commission des infrastructures pour fixer des objectifs d'aménagement du territoire. Le souhait est de créer une zone de rencontre pour sécuriser, pacifier et faire en sorte que les personnes les plus faibles puissent se déplacer en sécurité. Les critiques de certains riverains expriment des difficultés de partage de la voirie (agriculteurs, pendulaires, enfants, etc...). Et sur la place de la Laiterie, l'Exécutif a eu l'aval de la commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Laiterie de Bossy pour trouver une solution pour que la Laiterie converse de manière pacifiée et sécurisée avec la place de jeux. Le Conseil municipal a approuvé une résolution qui fait partie de la donnée d'ordre pour les travaux de la Laiterie et qui fixe les modalités des futurs travaux. Ainsi, sans être dans une étape critique, le projet de la route d'Ornex a déjà été discuté et adapté, et tous les signaux donnés par le Conseil municipal sont respectés.

Le Président invite ses collègues à se prononcer sur le renvoi en commission de la délibération 3/2024 (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas) :

**Par 2 oui, 10 non et aucune abstention, soit à la majorité de ses membres présents, le Conseil municipal se prononce contre le renvoi en commission de la délibération 3/2024.**

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 13 conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président ne vote pas)

### **COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

#### **D É L I B É R A T I O N 8/2023**

#### **Délibération pour un crédit de construction destiné à la réalisation d'une zone de rencontre à la route d'Ornex de Fr 630'000 TTC**

Vu la pétition des habitants de Bossy demandant la sécurisation de la route d'Ornex

Vu les deux séances publiques tenues le 26 avril 2022 et le 23 novembre 2023

Vu le projet et le devis établis par le bureau Cera

Vu le rapport de la commission des infrastructures

Vu le rapport de la commission des finances

Conformément à l’art. 30, al.1, let. E et m de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉCIDE

**Par 10 oui, 2 non et aucune abstention, soit à la majorité de ses membres présents,**

1. De réaliser les travaux de réalisation d’une zone de rencontre à la route d’Ornex.
2. D’ouvrir au maire un crédit de 630'000 F TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de 630'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l’actif du bilan dans le patrimoine administratif (0290.1404).
4. D’amortir la dépense de 630'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d’utilisation du bien estimée à 2026.
5. D’autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 630'000 F afin de permettre l’exécution de ces travaux.

**Frédéric BETTO, Président du Conseil Municipal**

#### **6. Propositions individuelles et questions**

##### **6.1. Avancement des travaux de la Ferme Gindre-Constantin**

*(Question de Mme Rose Marie Mota)*

**Mme Rose Marie MOTA** souhaite connaître l’avancement des travaux de la Ferme Gindre-Constantin.

**M. Ricardo MUÑOZ** s’est rendu sur le site et a observé que toutes les parties ont le sourire. Le restaurateur se tient prêt à démarrer son activité dès réception des dernières autorisations de la Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). L’espace coworking a déjà fait l’objet de nouveaux abonnements pour des bureaux privés. Quant à l’espace de co-living, celui-ci est plébiscité par de nombreux habitants de Collex-Bossy. Les garde-corps supérieurs de l’espace ludique devront être modifiés pour empêcher le passage des mains de jeunes enfants, les jeux étant homologués pour les enfants de 2 à 12 ans. Ces corrections engendreront un retard de trois semaines dans l’ouverture de l’espace ludique. À cela s’ajoutent des retards dans la livraison des portes coupe-feu. La livraison finale du bâtiment est prévue pour la seconde quinzaine du mois de juin. M. le Maire reviendra aux devants du Conseil municipal concernant les aménagements extérieurs.

##### **6.2. Infrastructure de loisirs pour les 12-16 ans**

*(Intervention de M. Sébastien Pesenti)*

**M. Sébastien PESENTI** informe avoir appris qu’un groupe de jeunes préparent une lettre au Conseil municipal pour encourager l’installation d’une zone de *street workout* en plein air. Ils tentent actuellement de récolter des signatures pour en prouver l’intérêt. Il sait bien que le sujet avait été abordé auparavant et qu’il avait été indiqué que de telles infrastructures existaient dans les communes voisines. Cependant, les jeunes souhaitent avoir une zone de loisirs dans leur commune. Il transmettra des liens de documentation présentant des modules de skatepark peu coûteux installés dans une autre commune genevoise et qui pourraient être installés au stade Marc Burdet.

**M. Skander CHAHLAOUI** répond que le sujet a été traité la veille par la commission Sports et Manifestations, qui est convaincue qu’il faut offrir des infrastructures de loisirs aux 12-16 ans. Concernant la localisation des infrastructures, il souligne que la majeure partie du site du stade Marc Burdet appartient au GISMB. La commune pourrait envisager une installation dans le pré derrière le terrain B de football.

**6.3. Subventions aux abonnements TPG**

*(Proposition de M. Sébastien Pesenti)*

**M. Sébastien PESENTI** souligne qu'au vu des bonnes recettes fiscales en 2023, la commune pourrait faire un geste vis-à-vis de sa population, en offrant les abonnements de bus aux habitants de moins de 25 ans.

**M. Ricardo MUÑOZ** avance que le Conseil municipal, lors du vote du budget 2024, a augmenté de 400% les subventions aux abonnements de bus, pour les habitants jusqu'à 25 ans et les seniors. La commission des finances peut admettre un dépassement de la ligne budgétaire lié à une augmentation des subventions. Les conseillers municipaux devraient tout de même considérer éviter un effet de yoyo en adaptant les subventions sur la base des recettes fiscales, pour lesquelles 2023 a été un exercice exceptionnel. De plus, il explique que les recettes fiscales viennent alimenter le budget d'investissement communal et non pas le budget de fonctionnement.

**M. Michael KENDE** demande que la commission des finances soit informée du niveau de dépenses pour la subvention actuelle de 200.- ainsi que de projections si l'abonnement entier était offert (400.-).

**6.4. Extinction de l'éclairage public**

*(Intervention de Mme Nadia Marques)*

**Mme Nadia MARQUES** a constaté qu'une partie de l'éclairage public était déjà éteinte.

**M. Ricardo MUÑOZ** explique que les lampadaires qui sont alignés sur des alimentations électriques communales s'éteignent entre 1 et 5 heures du matin. Cela concerne certains candélabres situés à la route de Rosière, route de Vireloup et le parking du centre communal. La commune est concernée par un projet cantonal Optimalux, qui vise à éteindre l'éclairage des routes cantonales, à l'exception des carrefours et des passages piétons. Au niveau communal, les commissions territoire et sécurité se sont emparé du sujet pour savoir, si par effet d'aubaine, elles pouvaient considérer une mesure similaire pour les candélabres communaux. Le sujet est en cours de traitement au sein de la commission territoire.

**Mme Nadia MARQUES** espère que le fait que la plus grande colonie de chauve-souris soit établie dans le clocher de l'église Saint-Clément sera pris en compte dans les réflexions de la commune.

**M. Ricardo MUÑOZ** répond que la colonie de chauve-souris était présente avant l'extinction des lampadaires communaux. Sans vouloir prédire le résultat des discussions en commission territoire, il ne perçoit pas une volonté de rééclairer complètement le territoire communal.

**Mme Sarah GARCIA** s'est documentée sur plusieurs voies médianes dans différentes communes genevoises, qui ont opté pour des lumières intelligentes à détecteur de passage ou à intensité modulable. Elle espère que la commission territoire explorera toutes les options possibles au lieu de se figer pour une extinction totale de l'éclairage public.

**M. Ricardo MUÑOZ** répond que le projet est dans une phase d'investigation, et que la commission territoire n'est pas figée sur une solution plutôt qu'une autre. Le projet est d'abord passé par la commission sécurité qui a préavisé favorablement une potentielle extinction totale de l'éclairage public communal, et qui a demandé que la commission territoire s'empare du sujet.

**6.5. Sortie du Conseil municipal**

*(Intervention de M. Frédéric Betto)*

**M. Frédéric BETTO** rappelle que la sortie du Conseil municipal aura lieu le 24 mai 2024 et demande à ses collègues de bien vouloir lui confirmer leur participation.

**6.6. Cadeau aux conseillers municipaux**

*(Intervention de Mme Cecilia Morganella)*

**Mme Cecilia MORGANELLA** a constaté que certains de ses collègues avaient reçu des sachets cadeau en début de séance.

**M. Skander CHAHLAOU** indique que seuls les conseillers municipaux inscrits pour la visite de la Ferme Gindre-Constantin ont reçu le cadeau. Cependant, il semble bien lui rester quelques sachets cadeau, pour les absents.

\* \* \*

La séance est suspendue pour donner la parole au public, qui n'a aucune intervention à faire. Prenant congé du public, le Conseil municipal reprend sa séance en huis clos.

\* \* \*

## 7. Huis clos

Débats et délibérations du Conseil sont tenus à huis clos.

\* \* \*

Avant de clore la séance, le Président souhaite procéder à son discours de fin de présidence du Conseil municipal :

*« Avant de faire sonner cette cloche une dernière fois en tant que président, je profite de l'occasion pour vous adresser ces quelques mots.*

*Tout d'abord, merci.*

*Merci à vous chères conseillères et conseillers municipaux pour vos discussions engagées mais toujours respectueuses, pour vos idées et vos propositions présentées lors des séances et merci pour votre engagement.*

*Merci à vous, chère et chers membres de l'Exécutif pour votre confiance envers moi, votre disponibilité et aussi votre engagement.*

*Lorsque j'ai eu l'honneur d'être nommé président du Conseil Municipal, j'avoue que je ne me rendais pas bien compte de l'impact que cela allait avoir au-delà de séances supplémentaires.*

*Alors oui, je confesse que j'ai un peu frimé quand j'ai pu dire que j'étais le premier citoyen de la Commune pendant un an. Ça en jette toujours un peu dans les nombreux dîners mondains auxquels, vous pensez bien, j'ai été convié.*

*Il faut aussi dire que ce côté « frime » a été assez vite douché par mes filles qui me répétaient sans cesse : « tu es le premier citoyen mais tu ne sais rien de ce qu'il se passe dans la commune, c'est quand qu'on a le Chaos aux Promotions » (pour celles et ceux qui ne le savent pas, le Chaos est une attraction qui ferait vomir un astronaute entraîné).*

*Je pensais aussi qu'être président du Conseil Municipal consistait simplement à animer un peu les débats, tenir le chrono (record à battre de 30') et de s'assurer de la bonne marche des séances. Qu'il fallait aussi présider les vœux de la Commune et organiser la sortie du CM.*

*Mais non, ce n'était pas que ça. Cela m'a permis de rencontrer encore plus d'habitantes et d'habitants, d'échanger, de participer aux demandes de naturalisations et de pouvoir encore plus se rendre compte de la chance que nous avons de vivre dans cette belle Commune.*

*Donc, au moment de remettre, non sans une certaine émotion, cette cloche à Dorothea, je voulais encore vous remercier de votre confiance pendant cette année.*

*Sur ce, la séance est levée !»*

Le président sonne la clôture de la séance à 20h50.

**Le président du Conseil municipal** :  
**Frédéric Betto**

**La vice-présidente du Conseil municipal** :  
**Odile Tahéri**

**La procès-verbaliste** :  
**Noémie Pralat**